

Conseil municipal Séance du 23 mai 2024

Délibération n° 2024 - 32

Membres du Conseil municipal					
Total	présents	procuration(s)	absent(s)		
29	21	7	1		

Le 23 mai 2024 à 20 h 30, le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 17 mai 2024 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

<u>Présents</u>: M. Éric SCHLEGEL — M^{me} Agnès PONCELIN — M. Claude MAZARS — M^{me} Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — M^{me} Francine PEDRO — M. Éric FLESSELLES — M. Éric FOURNIER — M. Alain HUGUET — M. Pierre HAGEMAN — M. Serge ADALLA — M^{me} Nadège HUGUET — M. Alain GROSDET — M. Jean-Pierre NOUVELON — M. Nicolas SERERO — M^{me} Stéphanie FUCHS — M. Bruno AFONSO — M^{me} Stéphanie BARBARA VAGEON — M. Arnaud LOPEZ — M. Marc FARGEAU.

Procurations : M. Francis DEFRANOUX donne pouvoir à M. Éric FLESSELLES

Mme Amélie GUILLOU donne pouvoir à M. Alain GROSDET

Mme Corinne TANGUY donne pouvoir à M^{me} Delphine SCHLGEL M^{me} Manuela RAMIREZ donne pouvoir à M^{me} Nadège HUGUET M^{me} Sylvie BELLAVOINE donne pouvoir à M. Pierre HAGEMAN Mme Claire HÉNIN donne pouvoir à M. François CULEUX M. Joël SOUSA donne pouvoir à M^{me} Agnès PONCELIN

Absent excusé: M. François BOLLON.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Monsieur Arnaud LOPEZ.

OBJET: REVALORISATION DES TARIFS DE LA MAISON DES LANGUES

Sur proposition de M. Pierre HAGEMAN,

La Maison des langues de Gournay-sur-Marne propose des ateliers linguistiques au sein de la Maison pour Tous. Les tarifs de ces ateliers n'ayant pas été revalorisés depuis 2015, il est proposé au Conseil municipal de les revoir de la manière suivante :

Prix pour 28 séances (Adhésion annuelle) :

Adhérents Gournaysiens		Adhérents Hors commune	
Atelier 1h00	Atelier 1h30	Atelier 1h00	Atelier 1h30
Prix actuel 100 €	Prix actuel 150 €	Prix actuel 150 €	Prix actuel 200 €
Prix proposé 130 €	Prix proposé 180 €	Prix proposé 195 €	Prix proposé 260 €
soit 4,64 € la séance	Soit 6,43 € la séance	Soit 6,96 € la séance	Soit 9,29 € la séance

Prix par trimestre (adhésion au trimestre):

Adhérents Gournaysiens		Adhérents Hors commune	
Atelier 1h00	Atelier 1h30	Atelier 1h00	Atelier 1h30
44 €	60 €	65 €	87 €

Pénalités de retard : 15 € au 1er retard et 32 € dès le second

Il est demandé au Conseil municipal d'adopter ces tarifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de M. Pierre HAGEMAN,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de revaloriser les tarifs des ateliers de la Maison des langues.

DÉLIBÈRE

<u>ARTICLE UNIQUE</u>: ADOPTE la nouvelle grille tarifaire à compter du 1^{er} septembre 2024, comme mentionné ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a adopté à la majorité

SUFFRAGES EXPRIMÉS	28
POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTIONS	6 M. Nicolas SERERO, M ^{me} Stéphanie FUCHS M. Bruno AFONSO, M ^{me} Stéphanie BARBARA VAGEON, M. Arnaud LOPEZ, M. Marc FARGEAU

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signés après lecture.

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le : 24-05-2024

> Le Maire, Éric SCHLEGEL



Le Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.